



Liste des délibérations du conseil municipal de Concarneau

Conseil municipal du 31 mai 2023

Affichage le : 5 juin 2023

Numéro de la délibération	Date d'examen	Objet	Vote du conseil municipal
2023-045	31/05/2023	Direction générale des services : Installation de M Jérôme BERDER au sein du conseil municipal suite à la démission de Mme Elisa TARTENSON	Dont acte
2023-046	31/05/2023	Finances : Comptes de gestion 2022 - Budget principal et budgets annexes (Bac du passage - Cuisine centrale – CAC organisation de spectacles – Parking de la criée)	Approuvé
2023-047	31/05/2023	Finances : Comptes administratifs 2022 – Budget principal et budgets annexes	Approuvé
2023-048	31/05/2023	Finances : Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget principal et budgets annexes	Approuvé
2023-049	31/05/2023	Finances : Budgets supplémentaires 2023 - Budget principal et budgets annexes	Approuvé
2023-050	31/05/2023	Finances : Admissions en non valeurs – Budget Principal – Art. 6541	Approuvé
2023-051	31/05/2023	Finances : Admissions en non valeurs – Budget Principal – Art. 6542	Approuvé
2023-052	31/05/2023	Commerce-Tourisme : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : tarifs 2024	Approuvé
2023-053	31/05/2023	Services techniques : Demande de subvention – Pacte Finistère 2030 - Aménagement d'un terrain synthétique	Approuvé
2023-054	31/05/2023	Services techniques : Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL 2023 - Réhabilitation du gymnase du Porzou	Approuvé
2023-055	31/05/2023	DGS - Bac du passage : Demande de dotation de soutien à l'investissement local DSIL 2023 – Conception d'un nouveau bac	Approuvé
2023-056	31/05/2023	Sports : Demande de subvention – Agence nationale du sport (ANS) – Plan de sobriété énergétique des équipements sportifs	Approuvé
2023-057	31/05/2023	Sports : Demande de subvention – Agence nationale du sport (ANS) – Plan 5 000 équipements	Approuvé
2023-058	31/05/2023	Action culturelle : Attribution d'une subvention à l'association Global Art – Festival Jazz'Y Krampouezh	Approuvé

2023-059	31/05/2023	Action culturelle : Convention de partenariat entre l'association 4 Ass' et Plus, la Ville de Concarneau et CCA « Pratiques artistiques »	Approuvé
2023-060	31/05/2023	Action culturelle – CAC : Révision du règlement intérieur et de la procédure de réservation de salle du CAC	Approuvé
2023-061	31/05/2023	Education jeunesse : Avenant n°2 à la convention LAEP	Approuvé
2023-062	31/05/2023	Education jeunesse : Mise à jour du règlement de fonctionnement et d'inscription aux Accueils Collectifs de Mineurs	Approuvé
2023-063	31/05/2023	Ressources humaines : Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour tenir compte de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité	Approuvé
2023-064	31/05/2023	Ressources Humaines : Délibération autorisant la création des emplois non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire et saisonnier d'activité	Approuvé
2023-065	31/05/2023	Ressources humaines : Mise en place du Forfait Mobilités durables	Approuvé
2023-066	31/05/2023	Ressources humaines : Mandat au Centre de Gestion du Finistère pour le contrat groupe de titres restaurant	Approuvé
2023-067	31/05/2023	Ressources humaines : Augmentation de la participation employeur au contrat de prévoyance des agents de la Ville et du CCAS	Approuvé
2023-068	31/05/2023	Urbanisme- Foncier : Tennis Padel : bail emphytéotique administratif	Approuvé
2023-069	31/05/2023	Services techniques : Convention pour travaux d'effacement des réseaux aériens – Rue de Lanriec – Tranche 2	Approuvé
2023-070	31/05/2023	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	Dont acte



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-045

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par
courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne,
M BESOMBES François, Mme CAPITAINE Monique, M HENNION Philippe, Mme CRUAU
Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD
Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR
Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY
Elena, M BERDER Jérôme, M THERY Jean-Loup, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M
LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS
Antony

Pouvoirs :

M MALLEJACQ Éric donne pouvoir à M le Maire jusqu'à son arrivée
Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas

Objet :

Installation de Monsieur Jérôme Berder
suite à la démission de Madame Elisa Tartenson

M Marc Bigot, Maire, expose :

Vu la démission de Mme Elisa Tartenson en tant que conseillère municipale de la ville de
Concarneau,
Considérant qu'en application de l'article L 2121-4 du CGCT, Monsieur le Préfet du Finistère
en a été informé par Monsieur le Maire,
Considérant que l'article L 270 du Code Électoral précise que c'est le candidat venant sur la
liste immédiatement après le dernier élu qui remplace l'élu démissionnaire dans ses
fonctions,
Considérant le 27^e rang de Monsieur Jérôme Berder, sur la liste « Mon parti c'est
Concarneau »,
Le conseil municipal est invité à prendre acte de l'installation de Monsieur Jérôme Berder,
en qualité de conseiller municipal de la ville de Concarneau.
Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour et transmis à Monsieur le Préfet.

Dont acte

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
Date : 06/06/2023
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-046

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, M THERY Jean-Loup, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

M MALLEJACQ Éric donne pouvoir à M le Maire jusqu'à son arrivée
Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas

Objet :

Comptes de gestion 2022 – Budget principal et budgets annexes
(Bac du passage – Cuisine centrale – CAC organisation de spectacles – Parking de la criée)

Mme Monique CAPITAIN, adjointe au Maire, expose :

Le conseil municipal est appelé à examiner le compte de gestion présenté par le receveur municipal. Il s'agit du compte du comptable, agent de l'État, seul habilité à manier les fonds publics, l'ordonnateur étant le Maire qui, lui, présente le compte administratif.

Le comptable est chargé de régler les dépenses engagées par la ville et de procéder au recouvrement des créances.

Les services municipaux, avec la perception, ont vérifié ce document. Il a été constaté que les éléments de ces comptes sont identiques dans les écritures aux comptes administratifs du Maire.

Vous pouvez consulter les comptes de gestion aux services financiers.

Les comptes de gestion présentés par le comptable n'appellent de notre part ni réserves, ni observations.

SPA : Service Public Administratif

Forme de gestion de service public soumise principalement aux règles de droit public et au juge administratif. Notion de contribuable et de service public.

Les budgets en SPA peuvent être équilibrés par une participation du budget Principal.

SPIC : Service Public Industriel et Commercial

Forme de gestion de service public soumise principalement aux règles de droit privé et à la compétence du juge judiciaire. Notion d'usager et de secteur concurrentiel.

Les budgets en SPIC doivent s'équilibrer par la tarification à l'usager. Une participation du budget Principal est interdite.

Budget Principal	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	1 104 805,08		765 660,12	1 870 465,20
Fonctionnement	5 591 816,73	5 388 010,67	3 857 015,25	4 060 821,31
Total	6 696 621,81	5 388 010,67	4 622 675,37	5 931 286,51

Budget BAC (SPA)	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	153 227,28		20 625,48	173 852,76
Fonctionnement	59 964,96		2 601,36	62 566,32
Total	213 192,24	0,00	23 226,84	236 419,08

Budget CAC (SPA)	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	-238 322,65		-109 854,05	-348 176,70
Fonctionnement	277 701,55	277 701,55	133 856,28	133 856,28
Total	39 378,90	277 701,55	24 002,23	-214 320,42

Budget Cuisine centrale (SPA)	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	54 407,30		25 473,71	79 881,01
Fonctionnement	160 268,37		95 800,40	256 068,77
Total	214 675,67	0,00	121 274,11	335 949,78

Budget Parking de la criée (SPIC)	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	-4 992,32		-606,36	-5 598,68
Fonctionnement	113 848,84	4 992,32	18 820,17	127 676,69
Total	108 856,52	4 992,32	18 213,81	122 078,01

TOTAL GENERAL	7 272 725,14 €	5 670 704,54 €	4 809 392,36 €	6 411 412,96 €
TOTAL GENERAL DES BUDGETS SPA	7 163 868,62 €	5 665 712,22 €	4 791 178,55 €	6 289 334,95 €

Budgets consolidés	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	1 069 124,69	0,00	701 298,90	1 770 423,59
Fonctionnement	6 203 600,45	5 670 704,54	4 108 093,46	4 640 989,37
Total	7 272 725,14	5 670 704,54	4 809 392,36	6 411 412,96

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 11 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**

- décide d'adopter ces comptes de gestion 2022.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
 Date : 06/06/2023
 Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-047

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 32

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, M THERY Jean-Loup, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas

Objet :

Compte administratifs 2022
Budget principal et budgets annexes

Mme Monique Capitaine, adjointe au Maire, expose :

➤ **LE BUDGET PRINCIPAL**

Le compte administratif 2022 du budget principal présente les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	9 635 760,98 €	29 400 605,22 €	39 036 366,20 €
DEPENSES	7 765 295,78 €	25 339 783,91 €	33 105 079,69 €
EXCEDENT	1 870 465,20 €	4 060 821,31 €	5 931 286,51 €
DEFICIT	- €	- €	- €

Soit un excédent de fonctionnement d'un montant de 4 060 821,31 € contre 5 388 010,67 € en 2021, et un excédent d'investissement de 1 870 465,20 € contre un excédent de 831 417,99 € en 2021.

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 s'élève donc à 5 931 286,51 € contre 6 219 428,66 en 2021.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en forte hausse par rapport à 2021, avec une différence de +2 720 K€, soit +13 % (24 343 K€ contre 21 622 K€ l'année précédente).

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de +5 % entre 2021 et 2022, soit une différence de +1 317 K€ (29 127 K€ contre 27 809 K€ l'année précédente).

Les dépenses réelles d'investissement sont en progression de +28 %, soit +1 677 K€ par rapport à 2021 (7 607 K€ contre 5 931 K€ l'année précédente).

Les recettes réelles d'investissement augmentent de +79 % entre 2021 et 2022, soit une différence de +3 285 K€ (7 446 K€ contre 4 161 K€ l'année précédente).

Les dépenses d'investissement reportées en 2023 s'élèvent à 2 057 626,86 €. Après financement de ce report, le résultat net comptable 2022 est de 3 873 659,65 € contre 4 495 935,12 € en 2021.

Ces résultats et reports seront repris dans le budget supplémentaire 2023.

➤ LES BUDGETS ANNEXES

Le budget annexe du Bac du passage enregistre un résultat cumulé positif de +236 419,08 € contre +213 192,24 € en 2021.

BAC DU PASSAGE			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	268 372,60 €	404 431,74 €	672 804,34 €
DEPENSES	94 519,84 €	341 865,42 €	436 385,26 €
EXCEDENT	173 852,76 €	62 566,32 €	236 419,08 €
DEFICIT	- €	- €	- €

Le budget annexe du CAC enregistre un résultat cumulé négatif de -214 320,42 € contre +39 378,90 € en 2021.

CAC			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	341 187,55 €	879 691,57 €	1 220 879,12 €
DEPENSES	689 364,25 €	745 835,29 €	1 435 199,54 €
EXCEDENT	- €	133 856,28 €	- €
DEFICIT	348 176,70 €	- €	214 320,42 €

Le budget annexe de la Cuisine centrale enregistre un résultat cumulé positif de +335 949,78 € contre +214 675,67 € en 2021.

CUISINE CENTRALE			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	84 311,94 €	1 367 459,30 €	1 451 771,24 €
DEPENSES	4 430,93 €	1 111 390,53 €	1 115 821,46 €
EXCEDENT	79 881,01 €	256 068,77 €	335 949,78 €
DEFICIT	- €	- €	- €

Le budget annexe du Parking de la criée enregistre un résultat positif de +122 078,01 € contre +108 856,52 € en 2021.

PARKING DE LA CRIEE			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	6 060,32 €	180 203,76 €	186 264,08 €
DEPENSES	11 659,00 €	52 527,07 €	64 186,07 €
EXCEDENT	- €	127 676,69 €	122 078,01 €
DEFICIT	5 598,68 €	- €	- €

➤ LE BUDGET CONSOLIDE

Le budget consolidé enregistre un résultat cumulé positif de +6 411 412,96 € contre +7 272 725,14 € en 2020.

Budgets Consolidés			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	10 335 693,39 €	32 232 391,59 €	42 568 084,98 €
DEPENSES	8 565 269,80 €	27 591 402,22 €	36 156 672,02 €
EXCEDENT	1 770 423,59 €	4 640 989,37 €	6 411 412,96 €
DEFICIT	- €	- €	- €

ANNEXE : Rapport du compte administratif 2022

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 11 mai 2023,

M Marc BIGOT, donne la présidence de la séance à Mme Annick MARTIN, 1^{re} adjointe au Maire et quitte la salle durant les votes du compte administratif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **26 voix POUR**
6 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM LE BON, LE DOZE, THERY)

- approuve les comptes administratifs 2022 du budget principal

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **26 voix POUR**
6 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM LE BON, LE DOZE, THERY)

- approuve les comptes administratifs 2022 du budget annexe du bac du passage.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **26 voix POUR**
6 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM LE BON, LE DOZE, THERY)

- approuve les comptes administratifs 2022 du budget annexe du centre des arts et de la culture.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **26 voix POUR**
6 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM LE BON, LE DOZE, THERY)

- approuve les comptes administratifs 2022 du budget annexe de la cuisine centrale

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **26 voix POUR**
6 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM LE BON, LE DOZE, THERY)

- approuve les comptes administratifs 2022 du budget annexe du parking de la criée.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
 Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
 Date : 06/06/2023
 Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-048

Date de convocation :

22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Secrétaire de séance :

M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par
courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Marc Bigot, Maire.Étaient présents :M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne,
M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe,
Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE
GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne,
M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude,
Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE
Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS AntonyPouvoirs :Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :

Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2022
Budget principal et budgets annexes

Mme Monique Capitaine, adjointe au Maire, expose :

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2022 sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Excédent d'investissement :	1 870 465,20 €
Restes à réaliser en dépenses :	2 057 626,86 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Besoin de financement :	187 161,66 €
Excédent de fonctionnement :	4 060 821,31 €

- Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement du budget
principal en section d'investissement au compte 1068 pour 4 060 821,31 € ;- Il est proposé de reprendre l'excédent d'investissement du budget principal à la
section d'investissement au compte 001 pour 1 870 465,20 €.**BUDGET BAC DU PASSAGE**

Excédent d'investissement :	173 852,76 €
Restes à réaliser en dépenses :	35 047,22 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Excédent de financement :	138 805,54 €
Excédent de fonctionnement :	62 566,32 €

- Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement du budget bac
du passage en section de fonctionnement au compte 002 pour 62 566,32 € ;- Il est proposé de reprendre l'excédent d'investissement du budget bac du passage
à la section d'investissement au compte 001 pour 173 852,76 €.

BUDGET CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE ET ORGANISATION DE SPECTACLES

Déficit d'investissement :	348 176,70 €
Restes à réaliser en dépenses :	27 431,86 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Besoin de financement :	375 608,56 €
Excédent de fonctionnement :	133 856,28 €

- Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement du budget CAC en section d'investissement au compte 1068 pour 133 856,28 € ;
- Il est proposé de reprendre le déficit d'investissement du budget CAC à la section d'investissement au compte 001 pour 348 176,70 €.

BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

Excédent d'investissement :	79 881,01 €
Restes à réaliser en dépenses :	57 733,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Excédent de financement :	22 148,01 €
Excédent de fonctionnement :	256 068,77 €

- Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement du budget cuisine centrale en section de fonctionnement au compte 002 pour 256 068,77 € ;
- Il est proposé de reprendre l'excédent d'investissement du budget cuisine centrale à la section d'investissement au compte 001 pour 79 881,01 €.

BUDGET ANNEXE DU PARKING DE LA CRIEE

Déficit d'investissement :	5 598,68 €
Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Besoin de financement :	5 598,68 €
Excédent de fonctionnement :	127 676,69 €

- Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement du budget parking de la criée en section d'investissement au compte 1068 pour 5 598,68 €, le solde étant affecté au fonctionnement au compte 002 pour 122 078,01 € ;
- Il est proposé de reprendre le déficit d'investissement du budget parking de la criée à la section d'investissement au compte 001 pour 5 598,68 €.

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 11 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **27 voix POUR**
6 CONTRE (Mmes JANVIER, DERRIEN, DUPUY, MM LE BON, LE DOZE, THERY)

- Décide d'adopter les reprises et affectations de résultats 2022 proposés pour le budget principal et les budgets annexes.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
Date : 06/06/2023
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-049

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :

**Budgets supplémentaires 2023
(Budget principal et budgets annexes)**

Mme Monique Capitaine, adjointe au Maire, expose :

Le budget supplémentaire de 2023 est obligatoire puisque les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2022 n'ont pas été intégrés au budget primitif de 2023. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Concernant :

➤ **le budget principal (TTC):**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de +749 346,00 € et en section d'investissement à la somme de +2 444 723,34 € :

Envoyé en préfecture le 07/06/2023

Reçu en préfecture le 07/06/2023

Affiché le 05/06/23

ID : 029-212900393-20230531-DELIB_2023_049-DE

ANNÉE 2023 - BS					
CM du 31 mai 2023					
BUDGET PRINCIPAL					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	Montant avant DM	Variation DM	Montant après DM	
	Art. / Ss-fct / SG				
Chapitre 011 - "charges à caractère général"					289 990,93
Batiments					
Réparation vitrage à l'école primaire de Beuzec suite à un sinistre	615221 / 21104 / 01190201	- €	4 066,07 €	4 066,07 €	
Réparation chenaux du COSEC	615221 / 41111 / 01190201	- €	10 638,00 €	10 638,00 €	
Refection de la toiture de la buvette principale, stade Guy Piriou	615221 / 41201 / 01190201	- €	16 994,88 €	16 994,88 €	
DEJ					
Manutentions IDES pour les forums de l'emploi de 2022 et 2023	6288 / 42200 / 01160105	- €	1 615,78 €	1 615,78 €	
Sport					
Location 2 algecos au COSEC	61351 / 41111 / 011401	- €	5 300,00 €	5 300,00 €	
Location salle des sports de St Joseph	61351 / 400 / 011401	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	
Transport scolaire à la salle de gymnastique	6247 / 41113 / 011401	- €	1 500,00 €	1 500,00 €	
Citoyenneté					
Frais de contentieux	6227 / 1100 / 010801	- €	3 000,00 €	3 000,00 €	
Contrat de maintenance de la vidéoprotection	6156 / 114 / 010801	- €	10 265,00 €	10 265,00 €	
Contrat de maintenance des horodateurs	6156 / 82251 / 010801	- €	18 360,00 €	18 360,00 €	
Navette estivale	6247 / 82250 / 010801	- €	39 751,20 €	39 751,20 €	
Voirie					
Traitement des déchets par le VALCOR 2022 et 2023	6288 / 82200 / 01190501	- €	38 500,00 €	38 500,00 €	
Maintenance de l'éclairage public	611 / 8140 / 01190501	- €	120 000,00 €	120 000,00 €	
Chapitre 014 - "atténuations de produits"					520 000,00
Finances					
Reversement au SDEF de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité	739113 / 01 / 010401	- €	500 000,00 €	500 000,00 €	
Dégrèvement taxe d'habitation sur les logements vacants	7391172 / 01 / 010401	25 000,00 €	20 000,00 €	45 000,00 €	
Chapitre 65 - "autres charges de gestion courante"					7 786,64
Finances					
Ajustement participation au budget Cuisine Centrale	6521 / 2510 / 010401	201 587,62 €	- 9 425,78 €	192 161,84 €	
Ajustement participation au budget CAC	6521 / 3140 / 010401	1 079 591,00 €	14 634,28 €	1 094 225,28 €	
Ajustement participation au budget BAC	6521 / 8150 / 010401	170 852,00 €	- 921,86 €	169 930,14 €	
Actions culturelles					
Subvention à l'association Global Art pour le festival Jazz y Krampouezh	6574 / 33061 / 011201	138 300,00 €	3 500,00 €	141 800,00 €	
Chapitre 67 - "charges exceptionnelles"					4 236,40
DEJ					
Remboursement trop perçu sur subvention ERASMUS+	678 / 20 / 01160102	- €	1 736,40 €	1 736,40 €	
Sport					
Subvention 2021 des lignes d'eau du Club Nautique Concarnois	6745 / 4000 / 011401	- €	2 500,00 €	2 500,00 €	
Chapitre 023 - "virement à la section d'investissement"					- 72 667,97 €
Virement à la section d'investissement	023 / 01 / 010401	1 840 078,24 €	- 72 667,97 €	1 767 410,27 €	
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		29 099 944,00 €	749 346,00 €	29 849 290,00 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	MONTANT			
	Art. / Ss-fct / SG				
Chapitre 70 - "produits des services"					152 796,00
Finances					
Facturation forfaitaire de l'entretien des eaux pluviales de 2020 à 2022	70876 / 8110 / 010401	- €	152 796,00 €	152 796,00 €	
Chapitre 73 - "impôts et taxes"					487 175,00
Finances					
Ajustement des produits notifiés des taxes d'habitation et foncières	73111 / 01 / 010401	18 954 000,00 €	61 000,00 €	19 015 000,00 €	
Ajustement de l'attribution de compensation	73211 / 01 / 010401	1 779 300,00 €	73 825,00 €	1 705 475,00 €	
Taxe locale sur la consommation finale d'électricité à reverser au SDEF	7351 / 01 / 010401	- €	500 000,00 €	500 000,00 €	
Chapitre 74 - "dotations et participations"					105 493,00
Finances					
Gain en Dotation Globale de Fonctionnement	7411 / 01 / 010401	1 448 000,00 €	49 445,00 €	1 497 445,00 €	
Gain en Dotation Nationale de Péréquation	74127 / 01 / 010401	479 000,00 €	4 953,00 €	483 953,00 €	
Gain en allocations compensatrices de taxes foncières	74834 / 01 / 010401	606 000,00 €	51 095,00 €	657 095,00 €	
Chapitre 042 - "opérations d'ordre de transfert entre sections"					3 882,00 €
Ajustement quote part des subventions d'investissement	777 / 01 / 010401	8 853,00 €	3 882,00 €	12 735,00 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		29 099 944,00 €	749 346,00 €	29 849 290,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	IMPUTATION	MONTANT			
	Art. / Ss-fct / SG				
Chapitre 10 - "dotations, fonds divers..."					
64 681,54					
Finances					
Reversement de trop perçu en taxe d'aménagement	10226 / 01 / 010401	- €	64 681,54 €	64 681,54 €	
Chapitre 20 - "immobilisations incorporelles"					
67 628,32					
Restes à réaliser de 2022 à 2023			67 628,32 €		
Chapitre 204 - "subventions d'équipement versées"					
151 749,17					
Restes à réaliser de 2022 à 2023			151 749,17 €		
Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"					
394 747,19					
Restes à réaliser de 2022 à 2023			220 840,39 €		
Garage					
Véhicule utilitaire au service des espaces verts	2182 / 02010 / 01190301	95 000,00 €	40 000,00 €	135 000,00 €	
Coupole de nettoyage	2158 / 02010 / 01190301	- €	3 190,22 €	3 190,22 €	
Direction générale					
Mobiliers pour logement de fonction	2184 / 5231 / 010102	- €	2 500,00 €	2 500,00 €	
Sport					
Eclairage grande salle Halle des sports	2135 / 41112 / 011401	- €	60 000,00 €	60 000,00 €	
Espaces verts					
Portillon sécurité de la Maison Petite Enfance	2135 / 640 / 01190601	- €	4 944,00 €	4 944,00 €	
Clôture rue LAVOISIER	2128 / 82300 / 01190601	- €	3 156,00 €	3 156,00 €	
Citoyenneté					
Panneaux de signalisation des parkings du centre ville	2152 / 82251 / 010801	10 000,00 €	21 108,54 €	31 108,54 €	
Panneaux de signalisation des parkings de camping cars	2152 / 82250 / 010801	- €	21 842,04 €	21 842,04 €	
Voirie					
Chariot élévateur	2158 / 82200 / 01190501	44 620,00 €	17 166,00 €	61 786,00 €	
Chapitre 23 - "immobilisations en cours"					
1 617 408,98					
Restes à réaliser de 2022 à 2023			1 617 408,98 €		
Chapitre 040 - "opérations d'ordre de transfert entre sections"					
3 882,00 €					
Ajustement quote part des subventions d'investissement	13913 / 01 / 010401	3 318,00 €	2 218,00 €	5 536,00 €	
Ajustement quote part des subventions d'investissement	13918 / 01 / 010401	2 135,00 €	1 664,00 €	3 799,00 €	
Chapitre 041 - "opérations patrimoniales"					
144 626,14 €					
Intégration comptable des frais d'étude et d'insertion	202 / 01 / 010401	27 055,20 €	51 412,80 €	78 468,00 €	
Intégration comptable des frais d'étude et d'insertion	2184 / 01 / 010401	- €	1 700,00 €	1 700,00 €	
Intégration comptable des frais d'étude et d'insertion	2312 / 01 / 010401	864,00 €	50 000,00 €	50 864,00 €	
Intégration comptable des frais d'étude et d'insertion	2313 / 01 / 010401	3 144,00 €	5 124,00 €	8 268,00 €	
Intégration comptable des frais d'étude, d'insertion et des avances forfaitaires	2315 / 01 / 010401	972,00 €	36 389,34 €	37 361,34 €	
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		16 358 122,20 €	2 444 723,34 €	18 802 845,54 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		IMPUTATION	MONTANT		
		Art. / Ss-fct / SG			
Chapitre 001 - "solde d'exécution de la section d'investissement"	1 870 465,20				
Finances					
Solde d'exécution de la section d'investissement du budget principal		001 / 01 / 010401	- €	1 870 465,20 €	1 870 465,20 €
Chapitre 10 - "dotations, fonds divers..."	4 060 821,31				
Finances					
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)		1068 / 01 / 010401	- €	4 060 821,31 €	4 060 821,31 €
Chapitre 16 - "emprunts et dettes assimilés"	- 3 558 521,34				
Finances					
Réduction de l'emprunt d'équilibre du Budget Primitif		1641 / 01 / 010401	8 498 268,16 €	- 3 558 521,34 €	4 939 746,82 €
Chapitre 021 - "virement de la section de fonctionnement"	- 72 667,97 €				
Virement de la section de fonctionnement (chap 021)		021 / 01 / 010401	1 840 078,24 €	- 72 667,97 €	1 767 410,27 €
Chapitre 041 - "opérations patrimoniales"	144 626,14 €				
Intégration comptable des frais d'étude		2031 / 01 / 010401	28 255,20 €	106 292,80 €	134 548,00 €
Intégration comptable des frais d'insertion		2033 / 01 / 010401	3 780,00 €	2 052,00 €	5 832,00 €
Intégration comptable des avances forfaitaires		238 / 01 / 010401	- €	36 281,34 €	36 281,34 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			16 358 122,20 €	2 444 723,34 €	18 802 845,54 €

➤ **le budget annexe Bac du Passage (HT):**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de +61 644,46 € et en section d'investissement à la somme de +63 469,82 € :

ANNÉE 2023 - BS					
CM du 31 mai 2023					
BAC DU PASSAGE					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	Montant avant DM	Variation DM	Montant après DM	
	Art. / Ss-fct / SG				
Chapitre 011 - "charges à caractère général"					
510,00					
Infrastructures					
Location des TPE	6135 / 8150 / 0103012	1 310,00 €	510,00 €	1 820,00 €	
Chapitre 023 - "virement à la section d'investissement"					
61 134,46 €					
Virement à la section d'investissement	023 / 01 / 010401	26 671,00 €	61 134,46 €	87 805,46 €	
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		385 838,00 €	61 644,46 €	447 482,46 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 002 - "solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté"	Art. / Ss-fct / SG	
62 566,32		
Finances		
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	002 / 01 / 010401	- € 62 566,32 € 62 566,32 €
Chapitre 75 - "autres produits de gestion courante"		
- 921,86		
Finances		
Ajustement de la participation du budget principal	7552 / 8150 / 010401	170 852,00 € - 921,86 € 169 930,14 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		385 838,00 € 61 644,46 € 447 482,46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	IMPUTATION	MONTANT
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Art. / Ss-fct / SG	
Chapitre 20 - "immobilisations incorporelles"		
9 038,00		
Restes à réaliser de 2022 à 2023		8 930,00 €
Marchés		
Publicité de marché d'acquisition d'un bac	2033 / 8150 / 01040201	1 188,00 € 108,00 € 1 296,00 €
Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"		
16 443,00		
Restes à réaliser de 2022 à 2023		16 143,00 €
Infrastructures		
Smartphone	2183 / 8150 / 0103012	- € 300,00 € 300,00 €
Chapitre 23 - "immobilisations en cours"		
9 974,22		
Restes à réaliser de 2022 à 2023		9 974,22 €
Chapitre 041 - "opérations patrimoniales"		
28 014,60 €		
Intégration comptable des frais d'étude et d'insertion	2182 / 8150 / 010401	- € 108,00 € 108,00 €
Intégration comptable des frais d'étude et d'insertion	2312 / 8150 / 010401	- € 27 906,60 € 27 906,60 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		513 974,00 € 63 469,82 € 577 443,82 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 001 - "solde d'exécution de la section d'investissement"	Art. / Ss-fct / SG	
173 852,76		
Finances		
Solde d'exécution de la section d'investissement	001 / 01 / 010401	- € 173 852,76 € 173 852,76 €
Chapitre 16 - "emprunts et dettes assimilés"		
- 199 532,00		
Finances		
Réduction de l'emprunt d'équilibre du Budget Primitif	1641 / 8150 / 010401	199 532,00 € - 199 532,00 € - €
Chapitre 021 - "virement de la section de fonctionnement"		
61 134,46 €		
Virement de la section de fonctionnement (chap 021)	021 / 01 / 010401	26 671,00 € 61 134,46 € 87 805,46 €
Chapitre 041 - "opérations patrimoniales"		
28 014,60 €		
Intégration comptable des frais d'étude	2031 / 01 / 010401	- € 27 906,60 € 27 906,60 €
Intégration comptable des frais d'insertion	2033 / 01 / 010401	- € 108,00 € 108,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		513 974,00 € 63 469,82 € 577 443,82 €

➤ **le budget annexe du Centre des Arts et de la Culture (HT) :**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de +34 634,28 € et en section d'investissement à la somme de +136 490,56 € :

ANNÉE 2023 - BS				
CM du 31 mai 2023				
CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	Montant avant DM	Variation DM	Montant après DM
Chapitre 011 - "charges à caractère général"	Art. / Ss-fct / SG			
50 100,00				
CAC				
Intermittent régisseur général et intermittent régisseur son	6228 / 3142 / 0402	83 100,00 €	18 100,00 €	113 200,00 €
Amélioration de la programmation septembre - décembre			12 000,00 €	
Gardiennage SSIAP	6282 / 3142 / 0402	2 000,00 €	5 000,00 €	7 000,00 €
Matériaux des loges complémentaires	60632 / 3140 / 0402	8 500,00 €	15 000,00 €	23 500,00 €
Chapitre 012 - "charges de personnel"				
- 18 100,00				
Palas				
Décalage des recrutements du régisseur général et du régisseur son	64111 / 3140 / 010502	420 000,00 € -	18 100,00 €	401 900,00 €
Chapitre 023 - "virement à la section d'investissement"				
2 634,28 €				
Virement à la section d'investissement	023 / 01 / 010401	382 806,60 €	2 634,28 €	385 440,88 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 186 423,60 €	34 634,28 €	1 221 057,88 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	MONTANT
Chapitre 75 - "autres produits de gestion courante"	Art. / Ss-fct / SG	
14 634,28		
Finances		
Ajustement de la participation du budget principal	7552 / 3140 / 010401	1 079 591,00 € 14 634,28 € 1 094 225,28 €
Chapitre 042 - "opérations d'ordre de transfert entre sections"		
20 000,00 €		
Travaux en régie	722 / 3140 / 010401	11 827,60 € 20 000,00 € 31 827,60 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 186 423,60 € 34 634,28 € 1 221 057,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	IMPUTATION	MONTANT			
	Art. / Ss-fct / SG				
Chapitre 001 - "solde d'exécution de la section d'investissement"		348 176,70			
Finances					
Solde d'exécution de la section d'investissement	001 / 01 / 010401	- €	348 176,70 €	348 176,70 €	
Chapitre 16 - "emprunts et dettes assimilés"		- 265 118,00			
Finances					
Provision pour remboursement anticipé	166 / 3140 / 010401	265 118,00 €	-	265 118,00 €	- €
Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"		18 517,31			
Restes à réaliser de 2022 à 2023			17 517,31 €		
Infrastructures					
PC portable	2183 / 3140 / 0103012	3 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €	
Chapitre 23 - "immobilisations en cours"		14 914,55			
Restes à réaliser de 2022 à 2023			9 914,55 €		
CAC					
Maîtrise d'œuvre des loges complémentaires	2313 / 3140 / 0402	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	
Chapitre 040 - "opérations d'ordre de transfert entre sections"		20 000,00 €			
Travaux en régie	2135 / 3140 / 010401	11 827,60 €	20 000,00 €	31 827,60 €	
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		433 653,60 €	136 490,56 €	570 144,16 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
IMPUTATION	MONTANT				
Art. / Ss-fct / SG					
Chapitre 10 - "dotations, fonds divers..."		133 856,28			
Finances					
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	1068 / 01 / 010401	- €	133 856,28 €	133 856,28 €	
Chapitre 021 - "virement de la section de fonctionnement"		2 634,28 €			
Virement de la section de fonctionnement (chap 021)	021 / 01 / 010401	382 806,60 €	2 634,28 €	385 440,88 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		433 653,60 €	136 490,56 €	570 144,16 €	

➤ **le budget annexe de la Cuisine centrale (HT) :**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de +246 642,99 € et en section d'investissement à la somme de +57 733,00 € :

ANNÉE 2023 - BS					
CM du 31 mai 2023					
CUISINE CENTRALE					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	Montant avant DM	Variation DM	Montant après DM	
	Art. / Ss-fct / SG				
Chapitre 023 - "virement à la section d'investissement"					
Virement à la section d'investissement	023 / 01 / 010401	4 074,76 €	246 642,99 €	250 717,75 €	
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 237 642,38 €	246 642,99 €	1 484 285,37 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
IMPUTATION	MONTANT				
Art. / Ss-fct / SG					
Chapitre 002 - "solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté"		256 068,77			
Finances					
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	002 / 01 / 010401	- €	256 068,77 €	256 068,77 €	
Chapitre 75 - "autres produits de gestion courante"		- 9 425,78			
Finances					
Ajustement de la participation du budget principal	7552 / 2510 / 010401	201 587,62 €	- 9 425,78 €	192 161,84 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 237 642,38 €	246 642,99 €	1 484 285,37 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	IMPUTATION	MONTANT			
	Art. / Ss-fct / SG				
Chapitre 20 - "immobilisations incorporelles"		4 190,00			
Restes à réaliser de 2022 à 2023			4 190,00 €		
Chapitre 21 - "immobilisations corporelles"		53 543,00			
Restes à réaliser de 2022 à 2023			53 543,00 €		
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		296 857,76 €	57 733,00 €	354 590,76 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
IMPUTATION	MONTANT				
Art. / Ss-fct / SG					
Chapitre 001 - "solde d'exécution de la section d'investissement"		79 881,01			
Finances					
Solde d'exécution de la section d'investissement	001 / 01 / 010401	- €	79 881,01 €	79 881,01 €	
Chapitre 16 - "emprunts et dettes assimilés"		- 268 791,00			
Finances					
Réduction de l'emprunt d'équilibre du Budget Primitif	1641 / 01 / 010401	268 791,00 €	-	268 791,00 €	- €
Chapitre 021 - "virement de la section de fonctionnement"		246 642,99 €			
Virement de la section de fonctionnement (chap 021)	021 / 01 / 010401	4 074,76 €	246 642,99 €	250 717,75 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		296 857,76 €	57 733,00 €	354 590,76 €	

➤ **le budget annexe du Parking de la criée (HT) :**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de +122 078,01 € et en section d'investissement à la somme de +109 916,69 € :

ANNÉE 2023 - BS				
CM du 31 mai 2023				
PARKING DE LA CRIEE				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	Montant avant DM	Variation DM	Montant après DM
Chapitre 023 - "virement à la section d'investissement" 122 078,01 €	Art. / SG			
Virement à la section d'investissement	023 / 010401	23 913,00 €	122 078,01 €	145 991,01 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		72 300,00 €	122 078,01 €	194 378,01 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	IMPUTATION	MONTANT		
Chapitre 002 - "solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté" 122 078,01	Art. / SG			
Finances				
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	002 / 010401	- €	122 078,01 €	122 078,01 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		72 300,00 €	122 078,01 €	194 378,01 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	IMPUTATION	MONTANT		
Chapitre 001 - "solde d'exécution de la section d'investissement" 5 598,68	Art. / SG			
Finances				
Solde d'exécution de la section d'investissement	001 / 010401	- €	5 598,68 €	5 598,68 €
Chapitre 16 - "emprunts et dettes assimilés" 66 667,00				
Finances				
Provision pour remboursement anticipé	166 / 010401	- €	66 667,00 €	66 667,00 €
Chapitre 23 - "immobilisations en cours" 37 651,01				
Finances				
Provision pour travaux	2312 / 010401	- €	37 651,01 €	37 651,01 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		46 670,00 €	109 916,69 €	156 586,69 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	IMPUTATION	MONTANT		
Chapitre 10 - "dotations, fonds divers..." 5 598,68	Art. / SG			
Finances				
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	1068 / 010401	- €	5 598,68 €	5 598,68 €
Chapitre 16 - "emprunts et dettes assimilés" - 17 760,00				
Finances				
Annulation de l'emprunt d'équilibre	1641 / 010401	17 760,00 €	-	- €
Chapitre 021 - "virement de la section de fonctionnement" 122 078,01 €				
Virement de la section de fonctionnement (chap 021)	021 / 010401	23 913,00 €	122 078,01 €	145 991,01 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		46 670,00 €	109 916,69 €	156 586,69 €

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 11 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **24 voix POUR**
9 CONTRE (Mmes JANVIER, DERRIEN, DUPUY, MM LE DOZE, LE BON, THERY)
(Mme RENAULT, MM LE BRAS, HUARD)

- Décide d'approuver le budget supplémentaire 2023 pour le budget principal et les budgets annexes.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
 Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
 Date : 06/06/2023
 Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-050

Date de convocation :

22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Secrétaire de séance :

M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par
courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Marc Bigot, Maire.Étaient présents :M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne,
M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe,
Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE
GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne,
M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude,
Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE
Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS AntonyPouvoirs :Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :

Admission en non valeurs – Budget principal – Art. 6541

Mme Monique Capitaine, adjointe au Maire, expose :

Le comptable de la commune nous a adressé des états de produits irrécouvrables afin de les
admettre en non-valeurs.

Le tableau ci-dessous détaille les titres par année d'émission.

ANNEE	DOSSIER 5458690131 (art. 6541)	TOTAL
2022	52,44	52,44
2021	735,88	735,88
2020	578,38	578,38
2019	1 202,94	1 202,94
2018	1 998,00	1 998,00
2017	2 878,87	2 878,87
2016	985,08	985,08
2015	749,29	749,29
2014	1 066,51	1 066,51
2013	1 656,94	1 656,94
2012	1 404,92	1 404,92
2011	12,59	12,59
TOTAL	13 321,84	13 321,84

Motifs demandes d'admissions en non-valeurs :

Motifs de présentations	DOSSIER 5458690131 (art. 6541)	TOTAL
Combinaison infructueuse d'actes	6 819,71	6 819,71
Décédé et demande renseignement négative	208,23	208,23
Procès-Verbal de carence	5 596,17	5 596,17
PV de perquisition et demande de renseignement négative	346,85	346,85
Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite	350,88	350,88
TOTAL	13 321,84	13 321,84

Une part de ces admissions en non-valeurs concerne les facturations du service Eau et Assainissement. Cette part sera donc refacturée à CCA.

Part SEA / Motif	DOSSIER 5458690131 (art. 6541)	TOTAL
Ventes Eau	3 999,04	3 999,04
Redevance Assainissement	2 543,16	2 543,16
Redevance Pollution	582,25	582,25
Redevance Modernisation Réseaux	357,67	357,67
Total	7 482,12	7 482,12
		56%

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 11 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**

- Décide d'approuver ces demandes d'admissions en non valeurs de produits irrécouvrables – Art-6541.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
 Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
 Date : 06/06/2023
 Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-051

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :

Admissions en non valeurs – Budget Principal – Art. 6542

Mme Monique Capitaine, adjointe au Maire, expose :

Le comptable de la commune nous a adressé des états de produits irrécouvrables afin de les admettre en non-valeurs.

Le tableau ci-dessous détaille les titres par année d'émission.

ANNEE	DOSSIER 5621030131 (art. 6542)	DOSSIER 5614230331 (art. 6542)	TOTAL
2022	0,00	372,50	372,50
2021	0,00	445,20	445,20
2020	1 130,48	248,00	1 378,48
2019	0,00	32,11	32,11
2018	360,60	0,00	360,60
TOTAL	1 491,08	1 097,81	2 588,89

Motifs demandes d'admissions en non-valeurs :

Motifs de présentations	DOSSIER 5621030131 (art. 6542)	DOSSIER 5614230331 (art. 6542)	TOTAL
Clôture pour insuffisance actif sur Redressements Judiciaires - Liquidations Judiciaires	1 491,08	0,00	1 491,08
Surendettement et décision d'effacement de dette	0,00	1 097,38	1 097,38
TOTAL	1 491,08	1 097,38	2 588,46

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 11 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**

- Décide d'approuver ces demandes d'admissions en non valeurs de produits irrécouvrables – Art-6542.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
Date : 06/06/2023
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-052

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :

Tarifs Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à compter du 1^{er} janvier 2024

M Thierry Le Corre, adjoint au Maire, expose :

Vu les articles L 2333-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 juin 2010 instaurant la TLPE à partir du 1^{er} janvier 2011,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 mai 2022 fixant les tarifs de la TLPE à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant que les tarifs de référence sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant-dernière année,

Considérant que les tarifs de référence pour la détermination des tarifs applicables en 2024 s'élèvent à 17,70 € (+6%) dans les communes de moins de 50 000 habitants et à 23,30 € en cas de majoration,

Considérant les coefficients multiplicateurs applicables en fonction du support publicitaire et de sa superficie,

Considérant qu'il convient de délibérer avant le 1^{er} juillet pour fixer les tarifs applicables l'année suivante,

Vu l'avis favorable des commissions aménagement cadre de vie et moyens généraux respectivement en date des 10 et 11 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**

- Décide d'approuver les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Nature du support	Tarifs en € / m ²
Publicité et pré-enseignes non numériques dont la surface est inférieure ou égale à 50 m ²	23,30 € / m ²
Publicité et pré-enseignes non numériques dont la surface est supérieure à 50 m ²	46,60 € / m ²
Publicité et pré-enseignes numériques dont la surface est inférieure ou égale à 50 m ²	69,90 € / m ²
Publicité et pré-enseignes numériques dont la surface est supérieure à 50 m ²	139,80 € / m ²
Enseignes de surface totale < à 7 m ²	Exonération
Enseignes : 7 m ² < surface totale ≤ 12 m ² sauf enseignes scellées au sol	Exonération 15 € / m ²
Enseignes : 12 m ² < surface totale ≤ 50 m ²	30 € / m ²
Enseignes dont la surface totale est > 50 m ²	60 € / m ²

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
 Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
 Date : 06/06/2023
 Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-053

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :

**Demande de subvention – Pacte Finistère 2030
Aménagement d'un terrain synthétique**

M Thierry Le Corre, adjoint au Maire, expose :

Contexte :

La ville a entamé une réflexion sur la construction d'un terrain synthétique sur le site de Kerhun à Concarneau, afin de permettre la pratique du sport toute l'année, tant pour les professionnels de l'USC, que pour les autres sportifs licenciés des principaux clubs de foot que compte Concarneau.

Ce site a l'avantage d'être déjà existant en tant que complexe sportif, dédié à la pratique du football. Il s'agira de transformer 1 des 4 terrains existants en 1 terrain synthétique.

Le choix est porté sur le terrain n°4 qui répond techniquement aux exigences de la FFF, par rapport à l'homologation T4.

Le site bénéficie d'un vestiaire qui correspond, également, aux exigences de la FFF et de l'homologation T4. Ce futur terrain synthétique sera destiné à la pratique exclusive du football pour les séances d'entraînements mais aussi pour les matchs.

Objectifs :

- L'ensemble de l'aménagement sera réalisé dans le respect des règlements édictés par la Fédération Française de Football (règlements des terrains et installations sportives), des normes NFP 90-112 et En 15330-1 régissant la construction des terrains de grands jeux en gazon synthétique.
- Modernisation du site de Kerhun, avec la transformation d'un des 4 terrains en herbe par 1 terrain synthétique ; avec prise en compte des enjeux d'économie de ressources et de développement durable notamment concernant l'entretien du terrain.
- Faire bénéficier le club utilisateur, ainsi que les spectateurs d'un nouvel équipement adapté aux contraintes météorologiques, afin de promouvoir et d'encourager la pratique du foot de haut-niveau sur le territoire.

Avancée du projet :

- Une Maîtrise d'Œuvre est en cours avec le Cabinet OSMOSE.
- Cet accompagnement a pour but de pouvoir assister la collectivité dans le projet (postes de dépenses, financements, calendrier), la conformité aux cahiers des charges de la Fédération Française de Football, et la rédaction des pièces du marché pour lancer le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Planning

- Janvier 2023 : validation de l'AVP
- Février 2023 : phase Pro/DCE
- Mars 2023 : Lancement consultation des entreprises ;
- Avril 2023 : Notification aux entreprises ;
- Mai à fin septembre 2023 : Réalisation des Travaux

Plan de financement prévisionnel :

Au 01/01/2023

DÉPENSES	MONTANT HT
Travaux	924 000,00 €
Autres coûts opération	
Maîtrise d'Œuvre	31 777,00 €
CT/SPS	2 500,00 €
TOTAL DÉPENSES HT	958 277,00 €

RECETTES (sur enveloppe travaux 924 000,00 €)		%
Région	92 400,00 €	10,00
Département	80 000,00 €	8,66
FFF	46 200,00 €	5,00
Ville de Concarneau	705 400,00 €	76,34
TOTAL DES RECETTES	924 000,00 €	100,00

La Ville sollicite donc une demande de subvention du Pacte Finistère au titre de l'année 2023, auprès du Conseil départemental pour le projet suivant : Création d'un terrain synthétique.

Demande de subvention de 80.000€/HT « Pacte Finistère 2030 V2 - 2022-2024 - Aide au fonctionnement » (voir note de présentation en annexe)

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement, cadre de vie du 14 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 11 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **32 voix POUR**

M Quentin LE GAILLARD s'étant absenté au moment du vote

- Décide d'autoriser le Maire à solliciter une demande de subvention Pacte Finistère 2030 au département et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
Date : 06/06/2023
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-054

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :

Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL 2023
Réhabilitation du gymnase du Porzou

M Thierry LE CORRE, adjoint au Maire expose :

Par circulaire en date du 8 février 2023, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a précisé les modalités de mise en œuvre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour l'année 2023.

L'appel à projet DSIL 2023 reprend les thématiques prioritaires des années précédentes et poursuit son élargissement aux dispositifs contractuels initiés par l'État (CRTE, Programme « Action Cœur de Ville » et « Petites villes de demain »).

En outre, l'attention portée aux projets relatifs à la transition écologique des territoires est renouvelée et renforcée.

Au niveau national, la DSIL bénéficie en 2023 d'une enveloppe de 570M€, abondée de 303M€ (reliquat des crédits européens), soit un total de 873M€, répartie entre les régions métropolitaines et les départements et territoires d'outre-mer.

Pour la Bretagne, cet effort financier en faveur de l'investissement local se traduit par une dotation globale de 34M€, répartie entre les 4 départements.

Dans le cadre de ce dispositif, dont le pilotage est régional, il revient aux préfets de départements de recenser et instruire les demandes des collectivités.

La loi fixe 6 familles d'opération éligibles à un financement au titre de grandes priorités thématiques d'investissement.

La Ville sollicite donc une demande DSIL au titre de l'année 2023 auprès de la Préfecture du Finistère pour le projet suivant :

Réhabilitation du gymnase du Porzou – catégorie DSIL : Grandes priorités thématiques / Développement écologique des territoires / qualité du cadre de vie / Rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables

Demande de subvention de 303.000€/HT (voir plan de financement et note de présentation en annexe)

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement, cadre de vie du 10 mai 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 11 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les enveloppes DSIL 2023 et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
Date : 06/06/2023
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-055

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :

Demande de Dotation de Soutien à l'investissement Local DSIL 2023
Conception et construction d'un nouveau bac à passagers

Mme Annick MARTIN, adjointe au Maire expose :

Par circulaire en date du 8 février 2023, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a précisé les modalités de mise en œuvre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour l'année 2023.

L'appel à projet DSIL 2023 reprend les thématiques prioritaires des années précédentes et poursuit son élargissement aux dispositifs contractuels initiés par l'État (CRTE, Programme « Action Cœur de Ville » et « Petites villes de demain »).

En outre, l'attention portée aux projets relatifs à la transition écologique des territoires est renouvelée et renforcée.

Au niveau national, la DSIL bénéficie en 2023 d'une enveloppe de 570M€, abondée de 303M€ (reliquat des crédits européens), soit un total de 873M€, répartie entre les régions métropolitaines et les départements et territoires d'outre-mer.

Pour la Bretagne, cet effort financier en faveur de l'investissement local se traduit par une dotation globale de 34M€, répartie entre les 4 départements.

Dans le cadre de ce dispositif, dont le pilotage est régional, il revient aux préfets de départements de recenser et instruire les demandes des collectivités.

La loi fixe 6 familles d'opération éligibles à un financement au titre de grandes priorités thématiques d'investissement.

La Ville sollicite donc une demande DSIL au titre de l'année 2023 auprès de la Préfecture du Finistère pour le projet suivant :

- Conception d'un nouveau bac.

Pour être complet, le dossier doit être accompagné d'une délibération du Conseil municipal approuvant la demande de subvention reprenant les éléments ci-dessous.

Montant global du projet :

Le montant global du projet est évalué à 600 000 € HT.

au 10/03/2023

DEPENSES	MONTANT HT
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	50 000,00 €
Construction	550 000,00 €
TOTAL DEPENSES HT	600 000,00 €

RECETTES		%
Etat (DSIL)	120 000,00 €	20,00
Département (Pacte Finistère)	50 000,00 €	8,33
Ville de Concarneau	430 000,00 €	71,67
TOTAL DES RECETTES	600 000,00 €	100

Calendrier de mise en œuvre :

Consultation AMO	mi- mars – mi-avril 2023
Attribution AMO	juin-23
Phase étude conception	juin - nov 2023
Consultation construction	janv - fev 2024
Phase construction	mars 2024 - mars 2025
Réception du navire	avr-25

Vous trouverez également en annexe la note de présentation du projet.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement, cadre de vie du 10 mai 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 11 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 33 voix **POUR**

- Décide d'approuver la demande de subvention au titre de la DSIL pour un montant de 120 000 €,
- Décide d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
 Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
 Date : 06/06/2023
 Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-056

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :

Demande de subventions Agence Nationale du Sport (ANS)
Plan de sobriété énergétique des équipements sportifs

M Eric Malléjacq, adjoint au Maire, expose :

Plusieurs gymnases et stades (foot et rugby) sont équipés de système d'éclairage des aires de jeu énergivores et difficilement remplaçables du fait de leur ancienneté...

Les installations concernées sont :

- La grande salle de la halle du Porzou
- La petite salle de la halle du Porzou
- Le dojo de la halle du Porzou
- La salle bitume du Cosec
- La salle parquet du Cosec
- Le dojo du Cosec
- Les stades du Vuzut (2 terrains), Kerhun (2 terrains et demi), Kersaux, Keriolet (2 terrains)

L'agence nationale du sport propose, dans le cadre du plan de relance, un dispositif de financement en matière de rénovation énergétique et de modernisation des équipements sportifs.

Les dossiers sont à déposer avant le 30 juin 2023 et les travaux à réaliser avant juin 2024.

Nous proposons, en collaboration avec le service bâtiment, de faire intervenir des sociétés afin d'établir des devis dans le but de remplacer les matériels existants (une étude plus poussée pour les mâts d'éclairage des terrains de foot et rugby sera à prévoir afin de savoir si le remplacement des mâts est obligatoire).

Suivant le montant des devis et de l'estimation des économies d'énergie (au minimum 30%), il est proposé de réaliser un dossier de demande de subvention à hauteur de 80% du montant total des travaux pour chaque établissement que nous retiendrons.

Vu l'avis favorable de la commission Services à la population du 2 mai 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 11 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**

- Décide d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'ANS dans le cadre du Plan de relance gouvernemental en matière de rénovation énergétique et de modernisation des équipements sportifs 2022-2023 ;
- Décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT

Date : 06/06/2023

Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-057

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :

Demande de subvention Agence national du sport (ANS)
Plan 5000 équipements

M Eric Malléjacq, adjoint au Maire, expose :

Le service des sports va remplacer l'espace multisports de Kerandon, déclaré non conforme suite à des tests de sécurité, par un équipement neuf.

Le démontage de la structure (déjà réduite suite au passage du cabinet de contrôle) se fera en régie. La nouvelle structure sera installée par une société habilitée et spécialisée pour un montant de 42 716.14 € (coût structure 34 656.78 € HT).

Afin de réduire les coûts d'investissements, un dossier peut être présenté à l'agence nationale du sport (ANS) afin de pouvoir obtenir une subvention pour cet équipement situé dans le quartier prioritaire de la ville.

Sur le dossier de financement, le reste à charge pour la collectivité doit être de 20% du montant final minimum.

Il est proposé de présenter une demande de subvention de l'ordre de 27 725 €, correspondant à 80% du montant HT de la structure. (Voir plan de financement et devis en annexe).

Vu l'avis favorable de la commission Services à la population du 2 mai 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 11 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**

- Décide d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'ANS au titre du plan 5000 équipements ;
- Décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande de subventions.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,

Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
Date : 06/06/2023
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-058

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :

Attribution d'une subvention à l'association Global Art
Festival Jazzy Krampouezh

M Alain Echivard, Conseiller municipal délégué expose :

L'association Global Art

L'association Global'Art a pour mission principale d'engager toute action susceptible d'assurer la sensibilisation et la diffusion de toutes formes d'expressions artistiques, en particulier le Jazz. Elle poursuit les objectifs suivants : encourager à la mixité des publics et à la médiation des musiques actuelles, valoriser les patrimoines matériels, immatériels et naturels locaux, valoriser et participer au développement de la musique Jazz en Bretagne. Elle développe trois projets principaux : le festival Jazz'Y Krampouezh, Jazz des Rias Aven-Belon, le réseau Breizh Union Jazz.

Le Festival Jazzy Krampouezh à Concarneau

Depuis 2011, l'association Global'Art organisait le festival Jazz'Y Krampouezh dans les jardins de Rospico à Névez. Cette année, le festival se voit contraint de quitter ce site pour des raisons indépendantes de sa volonté (augmentation exponentielle du loyer et indisponibilité du site pendant les dates habituelles du festival). Le soutien de la Communauté d'agglomération et de la Ville de Concarneau, qui a décidé de l'accueillir, permet de maintenir le festival en 2023, de trouver un nouvel ancrage à Concarneau. Compte tenu des délais restreints imposés par ces changements, le festival est organisé sur 3 jours au Carré des Larrons en Ville Close du 15 au 17 juillet 2023, avec des concerts à billetterie payante (8 à 12€ - pass 3 jours de 20 à 29€), et des concerts gratuits sur le lieu de restauration attenant, ainsi que chez un restaurateur partenaire, Le Comptoir. Le Festival conserve son identité en proposant une programmation de renommée et en valorisant la gastronomie locale dans une démarche durable : produits bio et filières courtes par un partenariat avec des fournisseurs locaux.

Budget prévisionnel – Demande de subvention

Le budget prévisionnel du Festival Jazzy Krampouezh est de 42 564€. A ce titre, l'association Global'Art formule une demande de subvention de 5 000 € afin de financer son festival. Cette subvention permettra de financer 26,30 % des dépenses artistiques du festival.

L'association Global Art reçoit une subvention de 5 250 € de CCA, et adresse une demande de subvention de 3 000 € à la Région et 5 000€ au Département.

Son budget global est de 54 264 €.

Les éléments budgétaires sont présentés en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission services à la population du 2 mai 2023,

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 11 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**

- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 500 € à l'association Global Art

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
Date : 06/06/2023
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-059

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :

**Convention de partenariat entre l'association 4 Ass' et Plus, la ville de Concarneau et CCA
« Pratiques artistiques »**

M Alain Echivard, Conseiller municipal délégué expose :

Créé en 1993, le réseau 4 Ass' et Plus est une association regroupant plusieurs structures culturelles des territoires de CCA et Quimperlé Communauté. Aujourd'hui, les structures adhérentes sont la MJC Le Sterenn — Trégunc, la MJC La Marelle — Scaër, Le Centre Culturel de Rosporden, le CAC — Concarneau, l'EPCC Chemin du patrimoine en Finistère-Manoir de Kernault — Mellac, La Numéro 3 - Riec-sur-Belon (voté le en mars 2023). L'association a pour but de mettre en réseau les professionnels de la culture des deux territoires afin de favoriser l'entraide, la mutualisation (matérielle, humaine et financière) et la coopération dans la construction d'événements, d'actions culturelles ou de dispositifs de soutien à la création.

Depuis 2015, le projet culturel de 4 Ass' et Plus intègre le développement des pratiques amateurs dans le domaine des musiques actuelles. Ce volet est soutenu par la Ville par la mise à disposition des locaux équipés en studios de répétition (Ferme du Moros) et le financement de moyens humains pour pérenniser ce projet.

Ce partenariat est acté par une convention pluriannuelle tripartite entre 4 Ass' et Plus, CCA et la Ville de Concarneau. La précédente convention arrivant à son terme, il est proposé d'acter le renouvellement, pour 4 ans, du partenariat entre 4 Ass' et Plus, la Ville de Concarneau et CCA, tel que présenté dans la convention en annexe, adoptée par le Conseil communautaire du 30 mars dernier.

Vous trouverez en annexe :

- le budget prévisionnel 2023 de l'association
- le projet associatif
- le bilan d'activité 2021

Les moyens mis à disposition par la Ville sont les suivants :

- Mise à disposition gratuite des locaux de répétition de la Ferme du Moros (valeur locative annuelle : 12 000 €)
- Mise à disposition de matériel technique et informatique (valeur initiale d'achat : 61 179,08 €). La Ville investit en moyenne 3 000 € annuels pour le renouvellement et l'acquisition de matériels dans ces locaux.
- Subvention de 17 000 € en 2023
- Subvention prévisionnelle de 17 000 € les années suivantes d'exécution de la convention

Vu l'avis favorable de la commission services à la population du 2 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **30 voix POUR**
A LE BRAS et E JANVIER s'étant absents au moment du vote

- Décide de valider la convention de partenariat, pour 4 ans, entre l'association 4 Ass' et Plus, CCA et la Ville de Concarneau ;
- Décide d'autoriser le Maire à la signer, ainsi que tout document y étant lié.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
Date : 06/06/2023
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-060

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :
**Révision du règlement intérieur et de la procédure
de réservation de salle du CAC**

M Alain Echivard, Conseiller municipal délégué expose :

Suite à la crise sanitaire et aux travaux de confortement des soubassements du bâtiment, le CAC a rouvert en 2022 dans de nouvelles conditions. En effet, il a été décidé de fermer au public les salles des étages, les évacuations incendie n'étant pas conformes aux règles en vigueur.

Les difficultés d'usage générées par ces contraintes, ainsi que la diversité et la multiplicité des demandes de location du CAC par des organismes extérieurs, et la complexité de certains événements pour lesquels cet équipement est loué, ont rendu nécessaire la révision de la procédure de réservation et du règlement intérieur.

Il est notamment proposé de clarifier et hiérarchiser les destinations de l'équipement comme suit :

1. Proposer une saison culturelle annuelle. La priorité est accordée aux manifestations programmées par la Ville de Concarneau dans le cadre de la saison culturelle annuelle.
2. Accueillir des temps de création artistique.
3. Recevoir tout autre événement en lien avec la vie publique à l'initiative de la Ville (élections, réunions, réceptions).
4. Accueillir des manifestations à caractère culturel proposées par des personnes morales tierces.
5. Accueillir les instances de la vie associative réunissant plus de 80 personnes.
6. Accueillir des événements à caractère économique et scientifique.
7. Accueillir des repas et temps de convivialité.

Il est également proposé de soumettre les demandes de réservation, recueillies par un formulaire, à l'arbitrage d'une commission réunie une fois par an en fin de saison culturelle, pour les occupations de la saison suivante. Cette commission est composée à minima de l'élu en charge de la culture, de la direction de l'action culturelle et du responsable du CAC.

Les dispositions du règlement intérieur sont destinées à mieux encadrer les usages du bâtiment, ainsi que la procédure de location. Les organismes usagers du bâtiment seront informés de la nouvelle procédure par un courrier.

Vu l'avis favorable de la commission services à la population du 2 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **32 voix POUR**

M Thierry LE CORRE s'étant absenté au moment du vote

- Décide de valider la proposition de règlement intérieur présenté en annexe.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
Date : 06/06/2023
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-061

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :

Avenant n°2 de prolongation partenariale
Lieu Accueil Enfants-Parents Bateau sur l'eau

M Eric Malléjacq, adjoint au Maire, expose :

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Bateau sur l'eau » est un service municipal ouvert depuis 2011. Chaque jeudi matin des semaines scolaires, deux accueillants proposent un espace de soutien à la parentalité pour les enfants de moins de 4 ans accompagnés par un parent, ou un adulte référent.

Cet accueil, proposé aujourd'hui dans les locaux de la Maison de la petite enfance, conforte la fonction parentale et rompt l'isolement des familles.

Le Conseil départemental met à disposition des professionnels de la petite enfance (PMI-Protection Maternelle Infantile) et du social (Centre départemental d'action sociale) à hauteur de 91 heures annuelles. Il propose dès cette année, une répartition différenciée des intervenants en privilégiant la mise à disposition de personnel petite enfance et engage une réflexion sur son soutien aux lieux d'Accueil Enfants Parents du Finistère.

Pour permettre au Conseil départemental d'affiner en 2023 ses conditions de soutien au dispositif LAEP pour les années à venir, la convention actuelle est modifiée et actualisée. Le contenu de l'avenant 2 est proposé en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission services à la population du 2 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**

- Décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 de prolongation de la convention partenariale pour le LAEP- Bateau sur l'eau communiqué en annexe et valider ainsi la reconduction de ce partenariat pour l'année 2023.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,

Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
Date : 06/06/2023
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-062

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :

Mise à jour du règlement de fonctionnement et
d'inscription aux accueils collectifs de mineurs

M Eric Malléjacq, adjoint au Maire, expose :

Vous trouverez en annexe une proposition d'évolution du règlement de fonctionnement et d'inscription aux accueils collectifs de mineurs organisés par la Ville de Concarneau, afin de mettre à jour le dernier règlement validé lors du Conseil municipal du 12 décembre 2019.

Ce nouveau règlement de fonctionnement et d'inscription a été travaillé collectivement entre les équipes administratives et les équipes pédagogiques de la direction éducation jeunesse et répond aux problématiques rencontrées dans le processus d'inscription et d'accueil des enfants dans nos accueils collectifs de mineurs.

Plusieurs dispositions ont évolué :

- Un règlement commun aux accueils collectifs de mineurs enfance et jeunesse de la Ville de Concarneau, afin d'assurer une cohérence entre les services rendus aux familles pour l'accueil de leurs enfants ;
- Evolution des délais de réservations / modifications d'accueil ;
- Information des familles de la création d'un tarif instaurant une pénalité pour inscription et réservation de place sans présence effective ;
- Mise en place d'un parcours d'accueil adapté aux enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers nécessitant une adaptation de nos modalités d'accueil ;
- Clarification des modalités d'inscription aux activités accessoires des accueils collectifs de mineurs ;
- Clarification du processus de mise à jour des quotients familiaux ;
- Intégration des éléments relatifs au règlement général de protection des données

Vu l'avis favorable de la commission services à la population et vie associative du 2 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**

- Décide d'adopter et valider ce nouveau règlement de fonctionnement et d'inscription commun aux ACM (accueils collectifs de mineurs) communiqué à l'ensemble des familles bénéficiant des services correspondants lors de leur première inscription.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
Date : 06/06/2023
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-063

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :

**Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels
pour tenir compte de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité**

M Philippe Hennion, adjoint au Maire, expose :

Les besoins des services peuvent amener l'établissement à recruter des agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité.

Conformément à l'article L332-23 du code général de la fonction publique il appartient au conseil municipal de créer chaque année des emplois non permanents liés à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité.

Les besoins des services peuvent amener à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans tous les services. Une délibération doit lister les services et les fonctions concernés par ces recrutements temporaires.

Ces agents seront susceptibles d'assurer des fonctions administratives, techniques, sportives, culturelles, sociales, d'animation et d'encadrement relevant des catégories C, B ou A, à temps complet ou à temps non complet.

Ces agents contractuels devront justifier de certains diplômes et d'expériences professionnelles.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en cas de recrutement infructueux, il sera possible de faire appel au service intérim du Centre de Gestion du Finistère conformément à l'article L452-40 du code général de la fonction publique.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Conformément à l'article L332-23 du code général de la fonction publique

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 11 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **32 voix POUR**

Mme Annick MARTIN s'étant absente au moment du vote

- Décide d'adopter la proposition du Maire,
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
Date : 06/06/2023
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-064

Date de convocation :

22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Secrétaire de séance :

M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par
courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Marc Bigot, Maire.Étaient présents :M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne,
M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe,
Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE
GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne,
M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude,
Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE
Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS AntonyPouvoirs :Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :

Délibération autorisant la création des emplois non permanent
Compte tenu d'un accroissement temporaire et saisonnier d'activité

M Philippe Hennion, adjoint au Maire, expose :

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Les besoins du service peuvent amener la ville de Concarneau à créer des emplois non permanents, pourvus directement par des agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services suivants :

- **Direction générale des services**
 - Service des sports/nautisme**
 - Service commerce tourisme**
 - Service citoyenneté**
 - Service BAC**
 - Service Etat Civil**
- **Direction des services techniques**
- **Direction des affaires culturelles**
- **Direction de l'éducation et de la jeunesse**

Ces agents seront susceptibles d'assurer des fonctions administratives, techniques, d'entretien, d'animation et d'encadrement relevant des catégories A B et C à temps complet ou à temps non complet.

Ces agents contractuels devront justifier de certains diplômes et d'expériences professionnelles,

Dans la mesure où l'emploi non permanent créé dans le cadre d'un accroissement temporaire ou d'activité n'existe pas à titre permanent, le traitement sera calculé par référence à l'indice minimal du grade de référence, dans la limite de l'indice terminal de la grille afférente au grade correspondant au poste. Elle prendra en compte notamment les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 11 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **32 voix POUR**
Mme Annick MARTIN s'étant absentée au moment du vote

- Décide d'adopter la proposition,
- Décide d'autoriser l'inscription au budget des crédits correspondants,

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT

Date : 06/06/2023

Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-065

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
 Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
 Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
 M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :
Mise en place du Forfait Mobilités durables

M Philippe Hennion, adjoint au Maire, expose :

La loi d'orientation des mobilités (LOM) vise la transformation des comportements en matière de déplacement afin de limiter leurs impacts sur le climat. Elle offre à ce titre un panel de solutions régulatrices ou incitatives, dont l'instauration d'un forfait mobilité facultatif.

La ville de Concarneau souhaite s'engager dans cette démarche afin d'inciter ses agents à utiliser des modes de transports plus vertueux.

Instauré par le **décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020**, les modalités de mise en œuvre de ce forfait ont été largement modifiées par le **décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022**. Le coût de la mesure est estimé à environ 7500 €/an. Ce montant pourrait toutefois varier sensiblement en cas de succès de l'incitation.

	Modalités de mise en œuvre	Références / Décisions
<i>Montant</i>	A compter du 1 ^{er} janvier 2022, le montant annuel du forfait susceptible d'être versé est fixé à : - 100 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours - 200 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours - 300 € lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours Pour 2023, le montant du forfait est proratisé par rapport à la date d'instauration à Concarneau, soit le 1 ^{er} juillet 2023.	Décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022
<i>Versement</i>	Le montant est versé en année N+1, sur la base d'une déclaration sur l'honneur du demandeur, établie au plus tard le 31 décembre de l'année N, par laquelle l'agent s'engage sur la véracité des renseignements transmis. Ce forfait est purement déclaratif mais des contrôles seront effectués, la	Décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022

	collectivité pouvant elle-même faire l'objet de contrôles.	
<i>Bénéficiaires</i>	Les agents titulaires, les contractuels de droit public et de droit privé.	Décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022
<i>Mode de déplacements</i>	Sont éligibles les déplacements réalisés par les agents : - Avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel - En tant que conducteur ou passager en covoiturage - A l'aide d'un engin de déplacement motorisé : trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard... - A l'aide d'un cyclomoteur, d'une motocyclette, d'un cycle ou cycle à pédalage assisté, ou d'un engin de déplacement motorisé ou non, loué ou mis à disposition en libre-service. Lorsque ces engins sont motorisés, le moteur ou l'assistance doivent être non thermiques. - En recourant à un service d'autopartage, à condition que les véhicules mis à disposition soient des véhicules à faibles émissions. Au cours d'une même année, l'agent peut cumulativement utiliser l'un de ces modes de transports pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation ouvrant droit au versement du forfait.	Décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022
<i>Trajet concerné</i>	Domicile/travail	Décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022
<i>Cumul</i>	A compter du 1 ^{er} septembre 2022, le versement du FMD est cumulable avec la prise en charge mensuelle des frais d'abonnements de transport public ou de service de location de vélo.	Décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022
<i>Distance minimum</i>	Au-delà de 800 mètres entre le domicile et le travail, comptés de porte à porte. En deçà, le forfait n'aurait rien d'incitatif au regard des usages potentiels existants, alors que c'est précisément son objet.	Décision Concarneau
<i>Expérimentation</i>	Enfin, ce dispositif expérimental fera l'objet d'un rapport annuel et, au terme de trois années de mise en œuvre, il sera décidé, ou pas, de le maintenir.	Décision Concarneau

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 11 mai 2023,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 15 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**

- Décide d'autoriser l'instauration du Forfait Mobilités durables à compter du 1^{er} juillet 2023.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
 Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
 Date : 06/06/2023
 Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-066

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :

Mandat au centre de gestion du Finistère pour le contrat groupe de titres restaurant

M Philippe Hennion, adjoint au Maire, expose :

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent mettre en œuvre une politique d'action sociale en faveur de leurs agents. La participation financière de l'employeur à des dispositifs sociaux constitue un levier d'attractivité pour attirer de nouvelles compétences et fidéliser les agents déjà en poste dans la collectivité.

Le montant de la participation est fixé librement par chaque collectivité.

Le Centre de Gestion du Finistère souhaite soutenir les collectivités territoriales du département dans leur volonté de développer l'action sociale en étoffant son offre de contrats groupes à adhésion facultative des collectivités territoriales (assurance statutaire, prévoyance). Est ainsi proposé un contrat mutualisé de titres restaurant à adhésion facultative.

Pour ce faire, le Centre de Gestion propose aux collectivités qui le souhaitent de lui donner un mandat sans engagement dans le cadre du lancement d'une procédure de mise en concurrence en vue de sélectionner des prestataires en mesure d'assurer la fourniture de titres restaurant, en version papier et/ou dématérialisée, aux collectivités adhérant au contrat groupe. Cette convention sera conclue pour une durée de 3 ans, à effet au 1^{er} janvier 2024.

Considérant que la Ville de Concarneau ne propose pas de dispositif de restauration collective à ses agents ;

Considérant qu'il s'agit d'une opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire à un contrat visant à améliorer le pouvoir d'achat des agents ;

Considérant l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Finistère le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 731-4 et L. 732-2 ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20 et 71 ;

Vu l'ordonnance n° 67-830 du 27 septembre 1967, notamment l'article 19 ;

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 11 mai 2023,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 15 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**

-Décide de donner mandat au Centre de Gestion pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une convention relative à l'achat de chèques déjeuner.

- Décide de dire que la décision éventuelle d'adhérer à la convention proposée fera l'objet d'une délibération ultérieure qui fixera également, après avis du comité social territorial, le montant de la participation, et la valeur faciale des titres restaurant.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
Date : 06/06/2023
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-067

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :

**Augmentation de la participation employeur
Au contrat de prévoyance des agents de la Ville et du CCAS**

M Philippe Hennion, adjoint au Maire, expose :

La Ville de Concarneau a conclu une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire. Elle participe à ce jour à la cotisation individuelle des agents à hauteur de :

- 10 € brut pour les agents de catégorie C
- 9 € brut pour les agents de catégorie B
- 8 € brut pour les agents de catégorie A

Considérant que le taux de cotisation au 1^{er} janvier 2023 est passé de 1,78 % à 2%,

Considérant le fait qu'il conviendra de modifier la délibération instaurant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) afin de prévoir la suppression du versement de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) en cas de congé longue maladie ou longue durée, en vertu du principe de parité avec la Fonction publique d'Etat, récemment réaffirmé par le Conseil d'Etat (22 novembre 2021),

Considérant que cette modification aura donc des conséquences sur le montant de la cotisation individuelle des agents notamment pour ceux qui souhaiteront cotiser sur l'intégralité de leur IFSE afin d'en garantir le maintien,

Considérant enfin le souhait de Concarneau d'améliorer le pouvoir d'achat des agents, notamment pour tenir compte de l'inflation actuelle,

Il est proposé :

- D'augmenter la participation mensuelle au financement des cotisations des agents adhérents au contrat pour le volet prévoyance de 5 € pour les agents de catégorie C, 4 € pour les agents de catégorie B et 3 € pour les agents de catégorie A portant le montant unitaire de la participation par agent et par mois à compter du 1^{er} juillet 2023 comme suit :
 - o 15 € brut pour les agents de catégorie C
 - o 13 € brut pour les agents de catégorie B
 - o 11 € brut pour les agents de catégorie A

- Que cette participation soit accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de gestion du Finistère pour son caractère solidaire et responsable.
- Que le Maire signe l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère et CNP/SOFAXIS signée pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 11 mai 2023,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 15 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**

- Décide d'approuver la revalorisation de la participation employeur à la prévoyance maintien de salaire des agents présentée ci-dessus ;
- Décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document en relation avec cette affaire.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
Date : 06/06/2023
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-068

Date de convocation :

22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Secrétaire de séance :

M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par
courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Marc Bigot, Maire.Étaient présents :M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne,
M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe,
Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE
GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne,
M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude,
Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE
Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS AntonyPouvoirs :Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :

Extension du Tennis-Padel de Kerambreton
Bail Emphytéotique

M Thierry Le Corre, adjoint au Maire, expose :

La commune de Concarneau et l'association « Tennis Padel Concarneau » ont signé une convention de mise à disposition et d'utilisation d'équipements sportifs à Kerambreton jusqu'en 2031. La ville est en effet propriétaire de la parcelle BM 176, 4 Bis Park Balan.

Actuellement, ce site est composé de :

- quatre courts couverts dont deux terrains en terre battue artificielle et deux en résine
 - trois courts extérieurs dont un en résine et deux en terre battue artificielle
 - un mur d'entraînement extérieur
 - deux terrains de padel extérieurs
 - un club house sur deux étages,
- le tout pour une surface de 3 590 m².

Face au développement considérable du Padel en France (590 clubs en 2022), en Bretagne (18 clubs, 42 pistes) et à Concarneau (1^{er} club associatif équipé en Bretagne), les deux terrains de Padel actuels et non couverts ne permettent plus de satisfaire la demande à la fois d'école de padel, de pratique en loisir et organisation de compétition. L'association a fait connaître son souhait de créer trois espaces de Padel couverts.

Des rencontres ont eu lieu entre la ville et l'association pour échanger sur un projet d'extension et les scénarios possibles, accompagnées de l'analyse des conseils juridiques de la Ville. La solution d'un bail emphytéotique administratif est retenue sur une parcelle du domaine public (environ 2000 m²). L'emprise du terrain sur laquelle est envisagée l'extension est accolée au bâtiment sportif existant. Le porteur de projet, la SCI « Les Padels du Cabellou » créée à cette occasion, prendra à sa charge l'ensemble des opérations et démarches nécessaires au projet, ainsi que le financement et la maintenance de l'installation. Cette SCI louera le bien à l'association Tennis Padel Concarneau.

Selon les dispositions légales de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la ville a procédé à des mesures de publicité. En effet, à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, la ville doit s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. Ce qu'elle a fait par une communication sur le site internet de la ville et par voie d'affichage.

Aucun autre candidat ne s'est présenté avant la date limite du 14 avril 2023.

Il est proposé de confier la rédaction du bail emphytéotique administratif à un notaire de Concarneau, aux conditions suivantes :

- bail de 30 ans,
- versement par le preneur à la ville d'un loyer annuel de 100€/an, conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État reçu le 20 avril 2023,
- prise en charge par le preneur de toutes les phases préalables à la réalisation du projet (études techniques, avant-projet, découpage foncier, montage financier...) de la construction, jusqu'à son exploitation.
- d'une manière générale, toutes les conditions liées à la nature même du bail, notamment en ce qui concerne la prise en charge de tous les travaux d'entretien, d'amélioration liés au bon fonctionnement de la future structure, seront à la charge de l'association.

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement, Environnement, Cadre de vie » du 10 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **27 voix POUR**
6 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, DERRIEN, DUPUY, MM LE BON, LE DOZE, THERY)

- Décide de valider la rédaction d'un bail emphytéotique aux conditions énoncées, de poursuivre la réalisation du projet et d'en informer l'étude notariale en charge de sa rédaction.
- Décide d'autoriser M le Maire ou son représentant à signer tous documents inhérents à ce bail.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
Date : 06/06/2023
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-069

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe, Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude, Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet :
Convention pour travaux d'effacement des réseaux aériens
Rue de Lanriec – Tranche 2

M Thierry Le Corre, adjoint au Maire, expose :

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'effacement des réseaux aériens, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de CONCARNEAU afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA	286 349,00 € HT
- Effacement éclairage public	148 561,00 € HT
- Réseaux de télécommunication (génie civil)	78 842,00 € HT
Soit un total de	513 752,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF : 308 349,00 €

Financement de la commune :

- Réseaux BT, HTA	0,00 €
- Effacement éclairage public	126 561,00 €
- Réseaux de télécommunication (génie civil)	94 610,40 €
Soit un total de	221 171,40 €

Les travaux d'effacement ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 94 610,40 € TTC.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

- voir plans en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement, cadre de vie du 10 mai 2023,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**

- Décide d'accepter le projet de réalisation des travaux : Effacement des réseaux aériens rue de Lanriec, tranche 2 ;
- Décide d'accepter le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 221 171,40 € ;
- Décide d'autoriser M le Maire à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage uniques autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
Date : 06/06/2023
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU



Département du Finistère

Ville de Concarneau

Séance du 31 mai 2023

Délibération n°2023-070

Date de convocation :
22 mai 2023

Délibération rendue exécutoire :
Publication par voie d'affichage du
5 juin 2023 au 5 août 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Secrétaire de séance :
M HEMON Patrick

Le procès-verbal de la séance du 29
mars 2023 est adopté à l'unanimité
par 33 voix POUR.

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 31 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par
courrier en date du 22 mai 2023 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, Mme LE CALVEZ Fabienne,
M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, M MALLEJACQ Éric, M HENNION Philippe,
Mme CRUAU Ludivine, Mme GUILLOU Valérie, M ECHIVARD Alain, M HEMON Patrick, M LE
GAILLARD Quentin, M ALLOT Yann, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne,
M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme FLANDRIN Jocelyne, M GUILLOU Claude,
Mme PATY Elena, M BERDER Jérôme, Mme JANVIER Elisabeth, M LE BON Thomas, M LE DOZE
Fanch, Mme DERRIEN Hélène, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

Mme BAQUE Maguy donne pouvoir à M HENNION Philippe
Mme MARREC Sonia donne pouvoir à Mme LE CALVEZ Fabienne
Mme DUPUY Julie donne pouvoir à M LE BON Thomas
M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth

Objet : Tableau des décisions du Maire

M Marc Bigot, Maire, expose :

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu
par délibérations du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain
nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom
de la ville.

Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou
conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.

Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités
territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil
municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du
tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
2023-21	Education- Jeunesse	Atelier de Soi	Cours de Qi Gong Garderie de Kéramporiol : Mardis de 19h30 à 20h30 Salle des sports école du centre- ville : Mercredis de 18h à 19h15 Vendredis de 19h30 à 20h30 Samedis de 9h30 à 10h30		23/01/23	07/07/23	Occupation temporaire de locaux communaux à titre gratuit

		Kanerien Ar Mor	Répétition chant choral Salle des sports école du centre-ville Lundis et jeudis 19h30 à 22h30		05/01/23	07/07/23	
2023-26	Culture-CAC	SAS Atelier Théâtre Actuel	Contrat de cession Spectacle : La machine de Turing	1 jour	02/04/23	02/04/23	Spectacle : 6 640 € H.T.
2023-28	Culture-CAC	L'insolite Mécanique	Contrat de cession Spectacle : Je brasse de l'air	2 jours	06/04/23	07/04/23	Spectacle : 3 600 € H.T. Frais annexes : 2 109 € H.T.
2023-29	Culture – Maison des associations	Atelier d'insertion de Lamphily	Espace associatif de Kersalé		22/03/23	31/12/25	Occupation à titre précaire et révoquant du domaine public
		CPTS	Maison des associations		22/03/23	11/07/23	
		Cercle Celtique Ar Rouedou Glas	Ferme du Moros		22/03/23	31/08/23	
		Les Kam's	Bâtiment Foch		06/03/23	31/08/23	
		SRC	Espace associatif de Kersalé		06/03/23	31/12/25	
		CGT	Maison des associations		03/02/23	31/08/23	
		Ecole Sainte Thérèse	Ferme du Moros		06/04/23	13/06/23	
2023-32	Culture-CAC	Compagnie Infini Dehors	Contrat de cession Spectacle : Traversée	1 jour	25/05/23	25/05/23	Spectacle : 2 500 € HT Frais annexes : 1746,20 € HT
2023-33	Culture-CAC	Filaments Théâtre	Contrat de cession Spectacle : A nous de jouer	6 jours	7 au 9 juin 2023	14 au 16 juin 2023	Spectacle et répétitions : 1 800 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Prend connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégataire.
- Dont acte.

A Concarneau, le 5 juin 2023

Le Maire,
Marc BIGOT



Signé par : Marc BIGOT
 Date : 06/06/2023
 Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU